

Hervé WENTZINGER
Christophe SPRAUEL
Christian BERTHOLD
Annabel CORDELLIER
Marina COSTANTINO
Xavier COURTEAUX
Olivier DEL ROSSO
Eric ESTREICH-BOUSSER
Arnaud GUTHERTZ
Sebastien GUY
Daniel KAISER
Frédéric LINDENMANN
Olivier LOBSTEIN

Céline LEININGER
Francis WASSMER
Stéphane LOGEL
Muriel MULLER
Christophe NITSCHÉ
Renaud PFLIEGER
Marion RUHLMANN
Julien SCHAEGIS
Melodie SCHERER
Patrice SOUDRE
Franck-Olivier THEOBALD
Frédéric WAGNER
Lucille YVARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MOSSIG ET VIGNOBLE

32 A RUE DU GENERAL DE GAULLE
67710 WANGENBOURG ENGENTHAL

* * *

Présenté à l'assemblée générale du 27 mai 2024

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM
ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E-MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr
RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N°TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverne, Val de Moder, Wissembourg, Lutzellhouse, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Altkirch, Forbach, Creutzwald, Metz, Sarreguemines, Paris
www.groupe-fiba.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MOSSIG ET VIGNOBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MOSSIG ET VIGNOBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

FIBA SAS

DocuSigned by:

276650907CE3452

SEBASTIEN GUY

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	9 317	4 650	4 667	4 687	20	0.42	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	9 317	4 650	4 667	4 687	20	0.42	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	9 588		9 588	7 916	1 673	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	191 390		191 390	81 144	110 245	135.86
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 908		10 908	111 445	100 537	90.21	
Charges constatées d'avance (2)	2 162		2 162	7 210	5 047	70.01	
Total II	214 048		214 048	207 714	6 334	3.05	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	223 365	4 650	218 715	212 401	6 314	2.97	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		74 582		74 582			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)		74 582		74 582		
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		3 544		4 687	1 143	24.39
	Provisions réglementées						
	Total I		78 125		79 268	1 143	1.44
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés				200	200	100.00
	Total II				200	200	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		12 286			12 286	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		58 855		53 654	5 201	9.69
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		65 193		78 830	13 638	17.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		4 256		448	3 808	850.56
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	Total IV		140 590		132 932	7 658	5.76
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		218 715		212 401	6 314	2.97

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

12 206

FIDUCIAIRE DE L'ILL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		5 865			5 865	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		9 987		8 046	1 941	24.13
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		4 374		6 342	1 968	31.03
Parrainages		1 559		715	844	117.97
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		403 509		352 659	50 850	14.42
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés		200			200	
Autres produits		3		12	8	72.90
Total I		425 498		367 774	57 724	15.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		7 618		5 021	2 597	51.73
Variation de stock		1 673		2 117	445	21.01
Autres achats et charges externes		159 789		115 308	44 481	38.58
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		2 872		1 317	1 555	118.03
Salaires et traitements		198 966		187 458	11 508	6.14
Charges sociales		61 227		49 728	11 500	23.13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 270		1 122	148	13.16
Dotations aux provisions				200	200	100.00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		385		356	28	7.90
Total II		430 455		358 394	72 060	20.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		4 957		9 379	14 336	152.85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 613	1 049	565	53.84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 613	1 049	565	53.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 613	1 049	565	53.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 344	10 428	13 772	132.06
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	2 366	307	2 059	670.04
Sur opérations en capital	1 143	1 122	21	1.84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	3 509	1 430	2 079	145.46
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	165	11 857	11 692	98.61
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	165	11 857	11 692	98.61
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 344	10 428	13 772	132.06
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	430 620	370 252	60 368	16.30
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	430 620	370 252	60 368	16.30
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 218 714.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 425 497.74 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objets et moyen de l'Association pour remplir sa mission :

Objet : L'association est un Office de Tourisme qui a pour mission principale de promouvoir le tourisme dans la région.

Moyen : L'association a pour cela comme moyen principal de financement, la subvention versés par la Communauté de Commune Mossig et Vignoble ainsi que le reversement de la taxe de séjours par la Trésorerie de Saverne.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 066		1 250
TOTAL	8 066		1 250
TOTAL GENERAL	8 066		1 250

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 317	
TOTAL			9 317	
TOTAL GENERAL			9 317	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 380	1 270		4 650
TOTAL		3 380	1 270		4 650
TOTAL GENERAL		3 380	1 270		4 650
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 270				
TOTAL	1 270				
TOTAL GENERAL	1 270				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252	252	
Débiteurs divers	191 138	191 138	
Charges constatées d'avance	2 162	2 162	
TOTAL	193 552	193 552	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 286	12 286		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 855	58 855		
Personnel et comptes rattachés	13 527	13 527		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 613	25 613		
Autres impôts taxes et assimilés	26 052	26 052		
Autres dettes	4 256	4 256		
TOTAL	140 590	140 590		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 883
Dettes fiscales et sociales	18 163
Total	39 127

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 162
Total	2 162

Subventions d'équipement

Le montant de la subvention d'équipement s'élève à 5.710,50 au 1er janvier 2023.
Cette dernière a été destinée au financement des pupitres.
Cette subvention d'investissement a été reprise dans le compte de résultat de la manière suivante :
=> reprise au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4.329,96 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

L'Association dispose de la mise à disposition gratuite de locaux (Wasselonne + Wangenbourg + Marlenheim) pour ses activités. Il ne nous est pas possible de déterminer avec précision le montant de ces contributions volontaires.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Régularisation fournisseurs	22	67210000
- Régularisation mutuelle	143	67210000
Total	165	
Produits		
- Régularisation fournisseurs	311	77210000
- Régularisation organisme sociaux	1 555	77210000
Total	1 866	

Le 18/05/2024